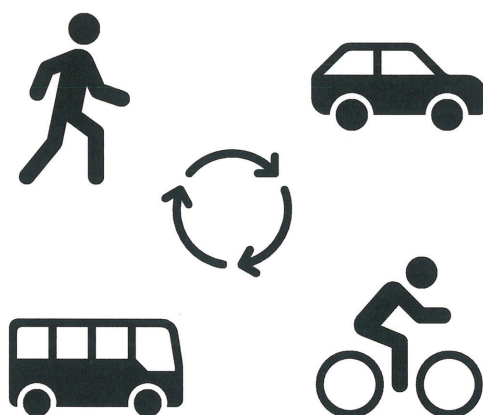


Commune d'Attalens

Plan de mobilité du personnel communal



Mandant
Responsable projet
Version validée

Conseil communal
André Blunschli
23.09.2024

Table des matières

Introduction	3
Contexte.....	3
Méthodologie	3
Objectifs	3
Groupe de suivi	3
Périmètre	3
Etat des lieux.....	4
Accessibilité	4
Organisation du travail	4
Véhicules de service.....	4
Places de stationnement pour véhicules	4
Places de stationnement pour vélos.....	5
Potentiel d'améliorations	5
Provenance des collaboratrices et collaborateurs.....	5
Mesures	5
Mise en œuvre.....	7
Calendrier de mise en œuvre	7

Introduction

Contexte

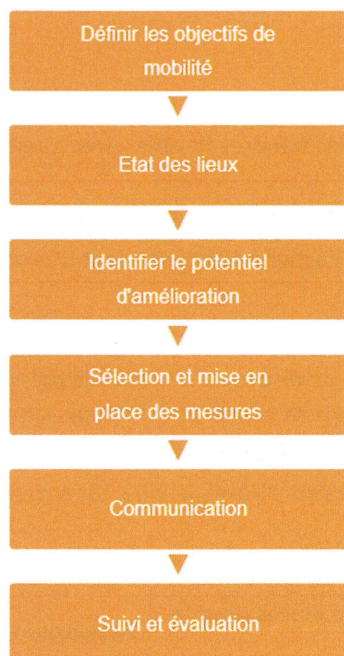
La Loi sur la mobilité (LMob art. 49) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 prévoit que toute administration publique de plus de 50 employés dispose d'un plan de mobilité. La Commune d'Attalens tombe sous cet article et doit établir ce plan dans un délai de deux ans dès l'entrée en vigueur. Le plan de mobilité doit être publié et actualisé tous les cinq ans.

Cette démarche correspond au [programme de législature 2021-2026](#) du Conseil communal et aux démarches pour un développement durable.

Méthodologie

L'élaboration du plan de mobilité se base sur les recommandations du Portefeuille d'actions durables pour les communes fribourgeoises et l'action « [Plan de mobilité](#) ».

Les étapes sont les suivantes :



Objectifs

Le plan de mobilité doit, selon la LMob, permettre de définir et optimiser les déplacements que l'administration publique provoque.

Cette optimisation passe par la promotion de solutions alternatives aux déplacements individuels motorisés pour les déplacements pendulaires et professionnels des employé-e-s.

Groupe de suivi

L'élaboration est accompagnée par la Commission Technique du Conseil communal et la Commission de l'énergie et du développement durable. La Commission du personnel est également intégrée pour préavis des mesures.

Périmètre

Le périmètre du plan de mobilité s'étend à l'ensemble des bâtiments où le personnel communal est actif.

A savoir :

- Administration communale, Rue de l'Eglise 4, Attalens
- Accueil extrascolaire, conciergerie, crèche, secrétariat scolaire, Rue de l'Eglise 8,18,26, Attalens
- Service de l'édilité, Ch. d'En Faye 2, Attalens
- Accueil extrascolaire, conciergerie, Rte Villageoise 33, 37, 53, Remaufens

Etat des lieux

Accessibilité

Les bâtiments de l'administration, du site scolaire à Attalens et de l'édilité sont facilement accessibles par la route et en transport publics.

L'arrêt « Attalens, village » est desservi par les lignes 216/217 VMCV et 481 tpf avec une cadence 30'

L'arrêt « Attalens, Montessinge » est desservi par les lignes 217 VMCV et 481 tpf avec une cadence 60' et 30' aux heures de points (matin, midi et soir)

Les bâtiments concernés à Remaufens sont accessibles par la route. La gare de Remaufens se trouve à environ 1 km et desservie par une cadence 30'.

Organisation du travail

Le personnel administratif travaille avec des horaires flexibles avec quelques exceptions liées à des horaires contraints.

Les autres catégories de personnel fonctionnent sur la base d'horaires fixes.

Les déplacements professionnels hors de l'activité habituelle sont très occasionnels.

Véhicules de service

Hormis les véhicules édilitaires, la Commune dispose d'un véhicule polyvalent de type fourgonnette. Ce véhicule électrique est à disposition des services (service technique, conciergerie, édilité, ...)

Un vélo électrique est également disponible selon besoins.

Un véhicule Mobility électrique, stationné vers l'Hôtel de Ville, est accessible pour les besoins de service.

Places de stationnement pour véhicules

Emplacement / parking	Nombre de places pour le personnel	Remarques
Place des Portalottes	5	Panneau : « Réservé commune »
Atelier de couture	12	Panneau : « Macaron obligatoire 6h30 – 17h00 » Partagé avec le corps enseignant
Parking des Etoiles	33	Panneau : « Macaron obligatoire 6h30 – 17h00 » Partagé avec le corps enseignant
Edilité	6	Panneau : « Réservé déchetterie »

L'attribution d'un macaron permettant le parage sur les emplacements ci-dessus est systématique et gratuite.

La valeur commerciale d'une place de parc est estimée à CHF ~50.-/mois

Les parkings publics « La Condémine » et « L'Ange » sont à proximité avec une possibilité de stationner gratuitement pour une durée de 15 h maximum.

Places de stationnement pour vélos

Emplacement / parking	Nombre de places pour le personnel	Remarques
Bâtiment administration	4	Emplacement non-marqué et non équipé
Parking des Etoiles	30	Supports à vélos couverts Partagé avec le corps enseignant et élèves

Potentiel d'améliorations

Provenance des collaboratrices et collaborateurs

Les lieux d'habitation sont structurants pour le plan de mobilité. Ils permettent d'identifier de manière objective la demande de déplacement pendulaire.

L'analyse des lieux de domicile fait ressortir :

- La distance moyenne parcourue par le personnel est de 8,1 km
- 34 collaboratrices et collaborateurs habitent à moins de 2 km de leur lieu de travail
- Pour les autres qui ont leur domicile à plus de 2 km :
 - 4 collaboratrices et collaborateurs peuvent profiter de transports publics avec un temps de parcours concurrentiel (moins de 1,5 fois le temps de parcours en voiture)
 - 64 collaboratrices et collaborateurs dépendent d'un moyen de transport individuel motorisé (temps de parcours en transports publics plus de 1,5 le temps de parcours en voiture).

Mesures

Les mesures retenues contribuent à l'atteinte de l'objectif global « Promotion de solutions alternatives aux déplacements individuels motorisés pour les déplacements pendulaires et professionnels des employé-e-s. ».

1. Attribution différenciée des places de stationnement pour les voitures	
Objectifs	Principes
Maîtrise des déplacements en transport individuel motorisé sur courtes distances et de l'occupation des places de stationnement	Attribuer les macarons de parcage pour les collaboratrices et collaborateurs habitant à plus de 2 km à pied/vélo ou soumis à des services de piquet/horaires fixes et dont le temps de parcours en TP est supérieur d'au moins 50% au trajet en voiture
Avantages	Inconvénients
Prise en compte des besoins des employé-e-s et de leur dépendance à la voiture. Adéquation avec la situation réelle (via une mise à jour régulière)	Complexité des critères et mise à jour régulière Remplacement des macarons de parcage Modification des habitudes
	Coût : CHF ~500.-

2. Mise à disposition de places de stationnement pour les vélos

Objectifs	Principes
Encouragement aux déplacements pendulaires et professionnels en mobilité douce	Mise à disposition de places de stationnement en principe couvertes, éclairées et sécurisées pour les vélos et trottinettes. Possibilité de recharge si besoin avéré • Bâtiment administration : CHF ~3'000.- • Périmètre scolaire : CHF ~5'000.-
Avantages	Inconvénients
Favorise l'utilisation du vélo, surtout si la localisation des places, leur nombre et leur équipement (sécurité et confort) sont appropriés. Réduit le besoin en places de parc pour voitures	Installation plus difficile dans les anciennes constructions
	Coût : CHF ~8'000.-

3. Faciliter l'accès à une plateforme d'échange internet pour le covoiturage

Objectifs	Principes
Diminution des trajets pendulaires	Encourager le covoiturage entre collègues, avec d'autres collaborateurs et avec du personnel externe • Frimobility.ch • E-covoiturage.ch
Avantages	Inconvénients
Mise en relation des personnes réalisant les mêmes trajets. Transparence dans l'échange monétaire. Diminution des besoins en stationnement et de la génération de trafic	Multiplicité des plateformes (deux plateformes cohabitent dans le canton)
	Coût : négligeable

4. Incitations financières à l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce

Objectifs	Principes
Diminution des trajets pendulaires	Lorsque le temps de parcours en TP ne dépasse pas de plus de 50% celui du trajet en voiture, > subventionner annuellement l'achat d'un abonnement transports publics à hauteur de 30% du prix d'achat jusqu'à un plafond de 700.- (sur présentation de la quittance d'achat) Lorsque la distance du domicile est de moins de 2 km à pied/vélo > subventionner l'achat un véhicule mobilité douce à hauteur de 10% CHF 300.- maximum (chaque 5 ans sur présentation de la quittance d'achat)
Avantages	Inconvénients
Encourage à utiliser les transports publics ou la mobilité douce	Engendre certains coûts
	Coût : CHF ~2'000.-/an

5. Communication, promotion et suivi interne	
Objectifs	Principes
Optimisation des déplacements via une gestion/communication renforcée	Faire connaître le plan de mobilité à l'interne, accompagner la mise en œuvre des mesures et garantir la pérennité et la réussite du plan par un suivi approprié
Avantages	Inconvénients
Renforce l'efficacité de toutes les autres mesures en place. Sensibilise les collaborateurs au fait que le Conseil communal accorde une grande importance à la mobilité et au développement durable. Permet de faire connaître les mesures mises en place, d'en dresser le bilan et de les ajuster le cas échéant	Ajout de tâches pour un/plusieurs collaborateurs
	Coût : négligeable

6. Valoriser le potentiel inter-entreprises (ex. zone artisanale - écoles)	
Objectifs	Principes
Valoriser les démarches entreprises par la Commune d'Attalens	Faire connaître le plan de mobilité à l'extérieur de la Commune. Trouver des synergies en particulier pour le covoiturage. Inciter d'autres organisations à procéder à la même démarche
Avantages	Inconvénients
Renforce et multiplie l'efficacité de toutes les mesures mises en place au-delà du personnel communal	Ajout de tâches pour un/plusieurs collaborateurs
	Coût : négligeable

Mise en œuvre

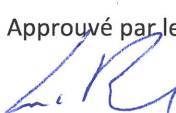
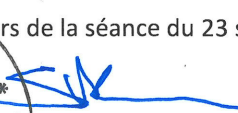
Les objectifs sont ambitieux. Les mesures pour atteindre ces objectifs impliquent un certain nombre de changement d'habitudes et quelques coûts.

Néanmoins, la mise en adéquation avec la Loi sur la mobilité, le programme de législature et plus globalement le développement durable imposent ces changements.

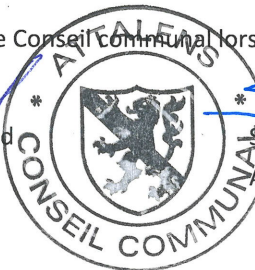
Calendrier de mise en œuvre

- Octobre 2024 Validation par le Conseil communal et intégration des coûts au budget 2025
- Décembre 2024 Approbation du budget 2025
- Février 2025 Communication des mesures au personnel
- Mars-Avril 2025 Réalisation des mesures constructives
- 1^{er} mai 2025 Mise en application des mesures
- Septembre 2025 Evaluation de la situation

Approuvé par le Conseil communal lors de la séance du 23 septembre 2024.

Laurent Menoud
Syndic


 Serge Praz
Administrateur communal